

# AGENCE MISTRAL CONSEIL

## BAREME DES PRESTATIONS

### TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires HT* <sub>Tva à 20 %</sub>
De 1 à 70 000 €	<b>Forfait 5 000 €</b>
De 70 001 à 140 000 €	<b>7 %</b>
De 140 001 à 210 000 €	<b>6.5 %</b>
De 210 001 à 280 000 €	<b>6 %</b>
De 280 001 à 350 000 €	<b>5.5 %</b>
De 350 001 à 400 000 €	<b>5 %</b>
De 400 001 à 450 000 €	<b>4.25 %</b>
Au delà	<b>4 %</b>

Une majoration pourra être appliquée à ce barème en accord avec le mandant en fonction de difficultés particulières :  
Vente en viager libre ou occupé, Projet en dation, Vente d'ensembles immobiliers, Formalités administratives importantes...

### LOCATION

TYPE de LOCATION	Honoraires
<b>Location d'habitation principale ou mixte</b> (loi 1989) selon décret n°2014-890 du 01/08/2014, pour les baux signés à compter du 15/09/2014	<b>10 €/m<sup>2</sup></b> : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et <b>3 €/m<sup>2</sup></b> : réalisation de l'état des lieux  <b>soit 13€/m<sup>2</sup> au total à la charge du bailleur et du locataire</b>
<b>Location de locaux professionnels ou commerciaux</b>	<b>20 % HT (tva 20%)</b> Du montant du loyer annuel hors charges* <b>à la charge du bailleur et du locataire</b>
<b>Honoraires de modification de bail</b>	<b>350 € TTC</b>

### GESTION LOCATIVE

FORFAIT	Honoraires HT*
Forfait gestion locative	<b>7 % (tva 20%)</b> Des sommes encaissées hors dépôt de garantie
Assurance Loyer Impayé	Montant demandé par l'assureur : <b>3.8 %</b> pour l'année en cours  <b>(pas d'honoraires sur l'assurance loyers impayés)</b>

\*Les frais de gestion locative sont déductibles des revenus fonciers.